

OFFRE D'EMPLOI

Éducateur-trice

Temps plein
Contrat à durée déterminée Rosetta
(moins de 26 ans au 31/12/2022)
1/7/2022 – 31/12/2022

La Chaloupe AMO engage du 1^{er} juillet 2022 au 31 décembre 2022 un-e éducateur-trice à temps plein de moins de 26 ans (au 31 décembre 2022) pour du **travail socio-éducatif**, en individuel et en collectif, et pour la gestion de projet.

Description de la fonction éducative en général

Le travailleur, dans le respect du projet pédagogique et du code de déontologie, reçoit mandat de la direction pour assurer une fonction d'aide préventive, tant sociale qu'éducative, au bénéfice des enfants et des jeunes visés à l'article 2 du Décret de l'Aide à la Jeunesse. Lorsqu'il est amené à faire du travail individuel ou des permanences sociales, c'est dans un cadre particulier négocié avec la direction. Le travail s'effectue sur base du projet pédagogique. Dans sa fonction, il appartient au travailleur de structurer et d'organiser son temps de travail sur base du règlement de travail.

La fonction éducative s'inscrit aussi dans une logique de missions communautaires et collectives. Elle vise à mettre en place pour et avec les jeunes une série d'activités selon les principes de la pédagogie du projet. Cette fonction nécessite d'être curieux de ce qui se passe sur le terrain. Par un travail d'analyse et de proximité :

- de se questionner sur les réponses que l'on peut apporter aux difficultés qui émergent;
- avec l'équipe et en interaction avec l'environnement (jeunes, familles, réseau associatif, politiques, travailleurs sociaux, comités de quartier, société...), de proposer et d'initier des projets;
- d'animer des activités de proximité;
- de veiller à impliquer les jeunes et les usagers tout en les faisant réfléchir sur leurs environnements;
- d'offrir un regard critique sur la société;
- d'apprendre aux usagers à modéliser un projet;
- d'avoir le souci de l'organisation;
- d'évaluer de manière continue ses projets;
- de définir les objectifs dès le début de l'action et de les évaluer à chaque moment.

Des évaluations sont organisées annuellement afin d'estimer si les projets correspondent encore aux objectifs de départ et s'il faut soit les améliorer, soit les interrompre.

Suivant ses qualifications et en accord avec la direction, le travailleur est appelé à :

- Gérer son temps de travail en bon père de famille;
- Travailler et favoriser le travail en équipe, travailler et favoriser le travail en réseau;
- Participer aux projets collectifs avec les jeunes ou encadrer une action et, le cas échéant, intervenir en co-intervention dans le cadre d'un suivi individuel avec un membre

de l'équipe socio-éducative ou, avec l'accord de la direction, assurer une permanence sociale;

- Participer aux réunions d'équipe, et, le cas échéant, aux réunions de méthodologie d'intervention, ainsi qu'aux réunions pour lesquelles il a reçu mandat pour représenter le service;
- Développer et gérer des actions collectives et communautaires avec les jeunes (et, le cas échéant, avec les parents);
- Relayer auprès des collègues et de la direction l'expression des jeunes, leurs besoins et difficultés afin que le service puisse relayer à son tour ces besoins et difficultés auprès des instances sociales, administratives et politiques et les interpeller si nécessaire;
- Gérer les dossiers des projets collectifs et des actions communautaires qu'il est amené à gérer;
- Synthétiser annuellement son travail afin d'alimenter le rapport d'activités du service;
- Informer régulièrement la direction et les autres membres de l'équipe, des objectifs des projets qu'il gère, de leur état d'avancement, de leurs perspectives et de tous les faits qui engagent la responsabilité du service.

Pour ce faire, le travailleur doit avoir une bonne connaissance du secteur de l'aide à la jeunesse et des secteurs qui concourent à l'application du décret de l'aide à la jeunesse. Il a des compétences pour encadrer des projets collectifs ou d'actions communautaires. Il a des connaissances de l'enfance et de la jeunesse d'aujourd'hui. Il a des compétences pour encadrer des groupes de jeunes enfants et adolescents. Il est capable de travailler en équipe et est capable de gérer un planning de travail. Il a des compétences à l'écriture afin de compléter comme il se doit les dossiers de projets collectifs ou d'aide communautaire dont il a la charge.

Description spécifique au sein de l'AMO

Le travailleur se verra confier les projets suivants (plus d'infos sur www.lachaloupe.info) :

- **Yes Weekend** : activités sportives et culturelles proposées tout au long de l'année aux adolescents en mélangeant les milieux et en diversifiant les propositions, un week-end et un samedi par mois.
- **Camps & stages** : activités « découvertes », pédagogiques et créatives pour les jeunes de 6 à 22 ans par groupe de 7 à 12 jeunes, de 1 à 7 jours.
- **Travail de proximité** : tout public, prise de contact proactive, animations spontanées dans l'espace public, régularité de présence et partages informels.
- **Impulsion** : accueil et accompagnement des jeunes en décrochage scolaire à travers des ateliers d'orientation, de connaissance de soi, une reconnexion avec la nature, la découverte d'une personnalité, des ateliers d'expression, une émission radio.
- **Bulle d'R** : séjour dans les forêts ardennaises et hébergement dans une cabane rudimentaire avec deux jeunes en décrochage et deux éducateurs.
- **Soutien à l'équipe.**

Procédure de recrutement

Veuillez adresser vos CV et lettre de motivation par mail à la direction de l'AMO La Chaloupe (direction.lachaloupe@gmail.com) pour le **20 juin 2022 au plus tard**.